

Formation SSIAP 2

SSIAP2

Passez du rôle d'agent SSIAP 1 à celui de chef d'équipe de sécurité incendie. Développez les compétences indispensables pour manager une équipe, organiser les missions du service, exploiter les systèmes de sécurité incendie et diriger le poste central de sécurité en situation de crise. Cette formation complète vous prépare méthodiquement aux épreuves réglementaires du diplôme SSIAP 2 et à l'exercice opérationnel de vos futures responsabilités en ERP ou en IGH.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Permettre aux agents SSIAP 1 expérimentés d'évoluer vers la fonction de **chef d'équipe de sécurité incendie** en ERP ou en IGH.
Préparer les participants à l'obtention du **diplôme SSIAP 2**, sous réserve de réussite aux épreuves réglementaires.
Développer les compétences managériales nécessaires pour encadrer, organiser et évaluer une équipe d'agents de sécurité incendie.
Renforcer la capacité des futurs chefs d'équipe à exploiter les systèmes de sécurité incendie et à coordonner les actions en situation dégradée ou de crise.
Aider les employeurs à disposer de personnels qualifiés capables d'assurer l'encadrement opérationnel du service de sécurité incendie.
Favoriser la mobilité professionnelle, l'évolution de carrière et l'accès à des fonctions comportant davantage de responsabilités.
Contribuer à l'amélioration de l'organisation, de la réactivité et de la qualité des dispositifs de prévention et de sécurité incendie au sein des établissements.

Les + métier

Formation SSIAP 2 à Lyon : devenez chef d'équipe de sécurité incendie. Programme de 70 h avec préparation complète à l'examen réglementaire.



Public Visé

Agents SSIAP 1 expérimentés souhaitant évoluer vers la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie en ERP ou en IGH, sous réserve de satisfaire aux conditions réglementaires d'accès à la formation SSIAP 2.



Pré Requis

Pour accéder à la formation initiale **SSIAP 2 – Chef d'équipe de sécurité incendie**, le candidat doit obligatoirement :

- être titulaire du diplôme **SSIAP 1** ou d'une qualification admise en équivalence conformément à l'article 4, paragraphe 2, de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié ;
- justifier de **1 607 heures d'exercice dans l'emploi d'agent de service de sécurité incendie au cours des 24 derniers mois**. Cette expérience doit être attestée par l'employeur ou par la présentation des contrats de travail ;
- être titulaire d'une qualification de secourisme recevable :
 - **PSC ou AFPS datant de moins de deux ans ;**
 - **ou SST en cours de validité ;**
 - **ou PSE 1 en cours de validité ;**
 -
- être déclaré apte physiquement à suivre la formation, au moyen d'un **certificat médical datant de moins de trois mois**, établi conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié. Pièces justificatives à fournir avant l'entrée en formation
- copie du diplôme SSIAP 1 ou du titre admis en équivalence ;
- attestation de l'employeur ou contrats de travail justifiant les 1 607 heures d'activité ;
- copie de la qualification de secourisme en cours de validité ;
- certificat médical réglementaire de moins de trois mois.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Organiser et manager une équipe de sécurité incendie, en répartissant les missions, en élaborant les plannings et en assurant l'intégration des nouveaux agents.

Animer une séance de formation ou de sensibilisation à la sécurité incendie, en préparant les supports, en adaptant sa communication au public et en évaluant les acquis des participants.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP2-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Prévenir et gérer les situations conflictuelles, évaluer les membres de son équipe et rendre compte à sa hiérarchie, oralement comme par écrit. Appliquer et faire appliquer les consignes et procédures de sécurité, organiser les rondes, tenir à jour les documents réglementaires et assurer le suivi des incidents techniques et des permis de feu.

Exploiter les systèmes de sécurité incendie, notamment les systèmes de détection, de mise en sécurité et les installations fixes d'extinction automatique.

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité liées à la sécurité incendie, identifier les situations dangereuses et comprendre le fonctionnement des commissions de sécurité et d'accessibilité.

Diriger le poste central de sécurité en situation de crise, hiérarchiser les actions, coordonner l'évacuation, alerter et accueillir les secours et leur transmettre les informations opérationnelles nécessaires.

Parcours pédagogique

1. Rôles et missions du chef d'équipe — 38 heures

- Organisation et gestion quotidienne de l'équipe de sécurité incendie.
- Élaboration des plannings et répartition des missions.
- Management, motivation et accompagnement des agents.
- Accueil et intégration d'un nouvel agent.
- Organisation et animation d'une séance de formation.
- Élaboration de supports et de fiches pédagogiques.
- Gestion des conflits internes ou avec des tiers.
- Évaluation des compétences et des performances de l'équipe.
- Transmission des informations et compte rendu à la hiérarchie.
- Application et contrôle des consignes de sécurité.
- Organisation des rondes et suivi de la main courante.
- Gestion des incidents techniques et des travaux.

2. Manipulation des systèmes de sécurité incendie — 10 heures

- Fonctionnement et exploitation du système de détection incendie.
- Identification et interprétation des informations délivrées par les tableaux de signalisation.
- Fonctionnement du système de mise en sécurité incendie.
- Identification des dispositifs actionnés de sécurité.
- Procédures de réarmement et de mise en sécurité.
- Fonctionnement des installations fixes d'extinction automatique.

3. Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie — 6 heures

- Dispositions du Code du travail applicables à la sécurité incendie.
- Obligations de l'employeur et des salariés.
- Identification et prévention des risques professionnels.
- Principes généraux de prévention.
- Organisation et fonctionnement des commissions de sécurité.
- Rôle des commissions d'accessibilité.

4. Chef du poste central de sécurité en situation de crise — 16 heures

- Organisation et fonctionnement du poste central de sécurité.
- Analyse des informations et hiérarchisation des priorités.
- Application des procédures et consignes en situation de crise.
- Coordination des agents de sécurité incendie.
- Gestion simultanée de plusieurs incidents ou anomalies.
- Organisation de l'alerte et de l'évacuation.
- Accueil, guidage et information des services publics de secours.
- Transmission des plans, clés, moyens de communication et informations opérationnelles.
- Conseil technique aux services de secours.
- Exercices pratiques de gestion du poste central de sécurité en situation dégradée ou de crise.

La formation alterne apports théoriques, études de cas, exercices de management, animations pédagogiques, manipulations du SSI et mises en situation de gestion de crise.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active et participative, alternant apports théoriques, exercices pratiques et mises en situation professionnelles :

- exposés interactifs et apports réglementaires illustrés par des exemples issus de situations rencontrées en ERP et en IGH ;
- échanges d'expériences et analyse des pratiques professionnelles des participants ;

Moyens pédagogiques

La formation est réalisée par un centre de formation agréé disposant des moyens matériels et pédagogiques nécessaires à la réalisation des séquences théoriques, pratiques et des mises en situation prévues par le référentiel SSIAP 2. Ces équipements peuvent être détenus directement par le centre ou être mis à disposition dans le cadre d'une convention avec un ERP ou un IGH.

Les moyens pédagogiques mobilisés comprennent notamment :

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP2-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- études de cas portant sur l'organisation du service de sécurité incendie, la gestion des équipes et l'application des consignes ;
 - travaux individuels et en sous-groupes favorisant la réflexion, la prise de décision et la restitution orale ;
 - jeux de rôle et simulations de management : briefing, passation de consignes, évaluation d'un agent et gestion d'une situation conflictuelle ;
 - préparation et animation de séquences pédagogiques devant le groupe ;
 - exercices d'exploitation et de manipulation des systèmes de sécurité incendie ;
 - mises en situation de gestion du poste central de sécurité en situation normale, dégradée ou de crise ;
 - entraînements progressifs aux épreuves écrite, orale et pratique de l'examen SSIAP 2 ;
 - débriefings collectifs et individualisés après chaque exercice afin d'identifier les points maîtrisés et les axes de progression ;
 - évaluations formatives régulières et actions de remédiation adaptées aux besoins de chaque participant.
 - une salle de formation adaptée à l'effectif, équipée d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur, d'un écran, d'un tableau ou d'un paperboard ;
 - des supports pédagogiques numériques et imprimés remis ou mis à disposition des participants ;
 - les textes réglementaires applicables aux ERP, aux IGH et aux services de sécurité incendie ;
 - des plans, consignes, procédures, plannings, fiches de poste et documents permettant de travailler sur l'organisation d'un service de sécurité incendie ;
 - des modèles de registre de sécurité, permis de feu, autorisations de travail, fiches de contrôle, rapports d'anomalie et documents de consignation ;
 - un système de sécurité incendie de catégorie A ou un équipement analogue permettant de simuler la réception, l'acquittement et le traitement des alarmes ;
 - un système informatique de réception et d'enregistrement des événements ;
 - des détecteurs incendie, déclencheurs manuels et dispositifs de coupure d'urgence ;
 - des moyens de communication comprenant téléphone et appareils émetteurs-récepteurs ;
 - une main courante ou un registre de prise en compte des événements ;
 - des points de contrôle ou dispositifs de simulation de rondes ;
 - des équipements de sécurité incendie : extincteurs, robinet d'incendie armé, têtes d'extinction automatique à eau et matériels de démonstration ;
 - des équipements de désenfumage et de compartimentage, notamment un volet de désenfumage et un clapet coupe-feu équipés de leur système de déclenchement ;
 - des blocs d'éclairage de sécurité permettant d'en expliquer et d'en démontrer le fonctionnement ;
 - un espace ou un site adapté aux exercices pratiques et aux simulations de gestion du poste central de sécurité ;
 - des scénarios pédagogiques reproduisant des situations normales, dégradées ou de crise : alarme incendie, victime, panne technique, ascenseur bloqué, départ de feu ou évacuation ;
 - un outil informatique permettant la réalisation de QCM d'entraînement dans des conditions proches de l'examen réglementaire.
- Ces moyens permettent aux stagiaires de s'entraîner au management d'une équipe, à l'animation d'une séquence pédagogique, à l'exploitation du SSI et à la gestion coordonnée d'un poste central de sécurité en situation de crise.

Modalités de suivi

Le suivi de la formation et de l'assiduité des stagiaires est assuré au moyen de :

- feuilles d'émargement individuelles signées par le stagiaire et le formateur pour chaque demi-journée de formation ;
- contrôle régulier de la présence, de la ponctualité et de la participation du stagiaire ;
- planning réglementaire détaillant les séquences pédagogiques réalisées et paraphé par les formateurs concernés ;
- suivi pédagogique continu au travers de questionnements, études de cas, travaux en groupe, exercices pratiques et mises en situation ;
- observations du formateur et échanges individualisés permettant d'identifier les difficultés et de proposer les actions correctives nécessaires ;
- traçabilité des résultats obtenus lors des évaluations formatives et

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP2-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

des entraînements aux épreuves réglementaires ;

- questionnaire de satisfaction complété à l'issue de la formation.

Les fiches d'assiduité, le programme et le planning de la session sont conservés par le centre de formation agréé. Dans le cadre de l'examen SSIAP 2, ces documents sont contrôlés ou visés conformément aux dispositions réglementaires applicables. La formation comprend un minimum réglementaire de **70 heures, hors examen et temps de déplacement**.

À l'issue de la formation, une **attestation de fin de formation** et un **certificat de réalisation** sont remis au stagiaire. Le **diplôme SSIAP 2** est délivré aux candidats ayant satisfait à l'ensemble des épreuves réglementaires.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en sécurité incendie, titulaire du diplôme SSIAP 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, disposant d'une expérience professionnelle significative en ERP et/ou en IGH ainsi que de compétences pédagogiques adaptées à la formation d'adultes.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP2-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences est réalisée tout au long de la formation au moyen de :

- questionnements oraux et QCM de contrôle des connaissances ;
- études de cas et exercices d'application ;
- mises en situation de management et de gestion des conflits ;
- préparation et animation de séquences pédagogiques ;
- exercices de manipulation du système de sécurité incendie ;
- simulations de gestion du poste central de sécurité en situation de crise ;
- observation des pratiques à l'aide de grilles d'évaluation.

La formation est validée par un **examen réglementaire SSIAP 2** composé de trois épreuves : Épreuve écrite

- **QCM de 40 questions** portant sur l'ensemble du programme ;
- durée : **40 minutes** ;
- épreuve notée sur 20 ;
- une note minimale de **12/20** est exigée pour permettre la délivrance du diplôme. Épreuve orale

- préparation d'une séquence pédagogique pendant **15 minutes** ;
- animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie ;
- durée de l'épreuve : **15 minutes par candidat** ;
- résultat prononcé sous la forme **apte ou inapte**.

Le candidat peut utiliser les supports pédagogiques mis à sa disposition. Le jury évalue principalement la pertinence technique des informations présentées, ainsi que la capacité du candidat à organiser et à animer la séquence. Épreuve pratique

- exercice de gestion d'un poste central de sécurité en situation de crise ;
- utilisation d'un **SSI de catégorie A en fonctionnement** ;
- situation comportant une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies ;
- remise de la main courante au jury à l'issue de l'épreuve ;
- durée : **20 minutes par candidat** ;
- résultat prononcé sous la forme **apte ou inapte**. Conditions de validation

Le diplôme SSIAP 2 est délivré au candidat qui :

- obtient au minimum **12/20 à l'épreuve écrite** ;
- est déclaré **apte à l'épreuve orale** ;
- est déclaré **apte à l'épreuve pratique**.

Le candidat réalise l'ensemble des épreuves, quels que soient les résultats obtenus aux premières épreuves. En cas d'ajournement lors de sa première présentation, il dispose d'un délai d'un an pour valider les épreuves non acquises. Au-delà de ce délai, le bénéfice des épreuves réussies est perdu et une nouvelle formation complète doit être suivie avant une nouvelle présentation à l'examen.

Moyens à mettre en oeuvre

Formation réalisée dans les locaux d'EVINCEL. Dans le cadre d'une formation interentreprises organisée dans les locaux d'EVINCEL, aucun moyen pédagogique particulier n'est à fournir par le client. EVINCEL met à disposition les locaux, les supports, les équipements pédagogiques et les installations nécessaires au déroulement de la formation SSIAP 2. Formation réalisée dans les locaux du client. Pour une formation organisée sur le site du client, celui-ci devra mettre à disposition, après validation préalable par EVINCEL : Une salle de formation adaptée à l'effectif, calme, accessible et conforme aux règles de sécurité ; Des tables et des chaises permettant les travaux individuels et collectifs ; Des prises électriques et, selon l'organisation retenue, une connexion Internet ; Un écran, un téléviseur ou un vidéoprojecteur, lorsqu'il est prévu que ce matériel soit fourni par le client ; Un accès sécurisé aux installations nécessaires aux exercices pratiques, notamment au poste central de sécurité et au système de sécurité incendie ; Les plans de l'établissement, consignes de sécurité, procédures internes, registre de sécurité, main

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP2-20260819

courante et documents opérationnels utiles aux études de cas ; Les moyens de communication internes disponibles : téléphone, émetteurs-récepteurs ou dispositifs équivalents ; Les équipements de protection individuelle éventuellement imposés par les règles du site ; Les autorisations d'accès aux locaux techniques et aux zones utilisées pendant les exercices ; Un représentant du client chargé de faciliter l'accès aux installations et de présenter les consignes propres à l'établissement. Lorsque les installations techniques du client sont utilisées pour les séquences pratiques, leur mise à disposition doit faire l'objet d'un accord préalable avec EVINCEL. Les manipulations sont organisées dans des conditions garantissant la sécurité des participants, la continuité d'exploitation du site et l'absence de perturbation pour le public. EVINCEL fournit le formateur, les supports pédagogiques, les scénarios d'exercice, les outils d'évaluation et les équipements spécifiques non expressément mis à disposition par le client.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de la compatibilité de leurs besoins avec les exigences réglementaires, pédagogiques et opérationnelles du SSIAP 2.

Les personnes concernées sont invitées à signaler leurs besoins dès la demande d'inscription. Le référent handicap d'EVINCEL réalise une étude individualisée afin d'identifier les aménagements pouvant être mis en œuvre : accessibilité du lieu de formation, adaptation des supports et des méthodes pédagogiques, aides humaines ou techniques et organisation particulière du parcours.

Compte tenu du caractère réglementé de la formation SSIAP 2, l'inscription reste conditionnée à la présentation d'un certificat médical réglementaire datant de moins de trois mois, attestant l'aptitude du candidat à suivre les séquences théoriques et pratiques prévues par le référentiel.

Les aménagements proposés doivent rester compatibles avec les conditions de sécurité, les compétences professionnelles attendues et les modalités réglementaires de l'examen. Lorsque la situation ne permet pas l'accès à la formation dans des conditions satisfaisantes, EVINCEL accompagne le demandeur dans la recherche d'une solution ou d'une orientation adaptée.



Durée

70.00 Heures **10** Jours 4 à 10 participants

Effectif



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSIAP2-20260819

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

